

RAPPORT N° 01/6-87
au Conseil Municipal

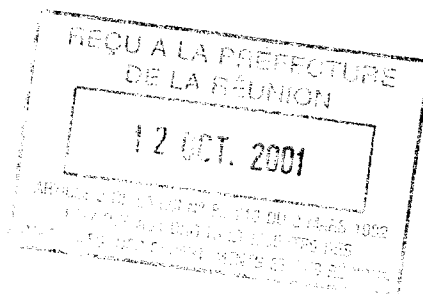
OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour les besoins des services et dans le souci de permettre leur bon fonctionnement dans l'intérêt du service public il apparaît nécessaire de compléter la liste des emplois à temps complet par la création de postes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



DELIBERATION N° 01/6-87
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 01/6-87 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

La liste des emplois à temps complet est complétée comme suit :

. Filière administrative

* *Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux*

Adjoint administratif 5 emplois

* *Cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux*

Agent administratif 7 emplois

DELIBERATION N° 01/6-87

. Filière technique

** Cadre d'emplois des agents techniques territoriaux*

Agent technique qualifié
Agent technique

1 emploi
7 emplois

. Filière culturelle

** Cadre d'emplois des agents territoriaux du patrimoine*

Agent du patrimoine de 2^{ème} classe

1 emploi

ARTICLE 2

En l'absence de fonctionnaire, la Ville aura recours au recrutement de contractuel.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 05 OCT. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint**

